

## Santé de l'enfant et révolution du jasmin

La Tunisie vit à l'heure actuelle une quadruple transition : Epidémiologique mais aussi juridique, sociale et politique.

Bien avant la révolution du 14 Janvier 2011, et surtout après, nous avons progressivement observé :

- Un appauvrissement des populations vulnérables
- Des pertes d'emploi dans tous les secteurs de l'économie et une aggravation du chômage
- Une accentuation des disparités régionales
- Un affaiblissement de l'appareil productif
- Un amincissement des recettes fiscales et des recettes en devises
- Un creusement du déficit public
- Une inflation galopante
- Une croissance stationnaire sinon négative

Au total, la Tunisie souffre dans son ensemble essentiellement d'une accentuation de la pauvreté et d'une réduction de près de 40% de la classe moyenne qui a été pendant les dernières décades la raison de stabilité du pays et la fierté de ses habitants, avec des conséquences durables sur la santé des populations et principalement sur la fraction la plus vulnérable, celle des enfants.

Sur le plan social et politique, force est de constater que malgré la vigilance des composantes de la société civile, les problèmes sont loin d'être résolus quand ils ne se sont pas aggravés: Incivilités et manquements aux différentes responsabilités individuelles et collectives et la classe politique est loin d'avoir un discours convaincant sur les principaux problèmes du pays.

Malgré tout, la Tunisie a continué à enregistrer quelques progrès sur le plan du développement humain et principalement en ce qui concerne l'enfant et l'adolescent ; elle a ainsi ratifié la convention internationale des droits de l'enfant en 1991 et levé récemment en 2008 toutes les réserves la concernant ; elle a aussi promulgué en 1995 le code de protection de l'enfant. Malgré les lacunes dans l'application de la Loi, la réalisation des droits de l'enfant et sa protection, quoiqu'incomplète, reste le meilleur investissement pour le futur.

Sur le plan juridique, une avancée importante en

matière de droits de l'enfant est à signaler ; il est admis universellement que désormais, une approche fondée sur les Droits doit se substituer à l'approche fondée sur les besoins ; la lutte contre la vulnérabilité de l'enfant est ainsi devenue une obligation essentiellement juridique, en plus d'être morale ; il reste à mettre les textes juridiques en parfaite conformité avec les déclarations auxquelles la Tunisie a souscrit.

Sur le plan épidémiologique, les principaux problèmes et défis actuels auxquels l'enfant est exposé sont, en plus de la pathologie infectieuse séculaire.

- Les affections de la période néo-natale, principal obstacle à la réduction de la mortalité infantile qui reste aux alentours de 15 à 18 ‰ selon les régions
- Les maladies liées aux comportements à risque : surpoids et obésité, tabagisme et consommation de drogues, traumatismes divers
- Les maladies allergiques et immunitaires
- Le handicap moteur, mental et sensoriel
- L'exposition aux produits toxiques, chimiques et autres polluants
- L'exposition aux changements climatiques favorisant la résurgence de maladies à transmission hydrique et vectorielle
- Les violences subis par l'enfant et l'abandon précoce de sa scolarité
- La faible proportion de femmes assurant un allaitement maternel au delà de 6 mois devant les insuffisances de la Loi et la forte agressivité de l'industrie des laits artificiels

L'ensemble de ces challenges auxquels la Tunisie est confrontée ne peut être raisonnablement relevé que par une politique résolument volontariste ; la Tunisie de la révolution du jasmin a la volonté et les potentialités pour le faire. Au sein de la deuxième république, grâce à un corps sanitaire et médical performant, mais aussi grâce à la solidité des institutions, la force de l'intelligentsia Tunisienne et la vigilance de la société civile, nous avons bon espoir d'y arriver.

Professeur  
Ahmed Sahloul Essoussi